

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **10 juin 2020**, à 17 h, par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)
Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Madame Rachel Goupil, mairesse suppléante de la Municipalité de Saint-Camille, est présente à la rencontre.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Vien, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et Madame Linda Gilbert sont aussi présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2020-06-01

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à

prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-06-02

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2020

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

04.01.01 - Liste des comptes à payer

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

04.01.03 - Contrat téléphonie hébergée Sogetel

04.02 - Ressources humaines

04.02.01 - Nommer membres du Comité équité salariale

04.02.02 - Nommer membres Comité déménagement

04.03 - Législation

**04.03.01 - AVIS DE MOTION - Règlement régional numéro
134-20 relatif à la protection et à la mise en
valeur des forêts privées**

05 - DIRECTION GÉNÉRALE

05.01 - Informations de la directrice générale

05.01.01 - Campagne de communication OUTFRONT

05.01.02 - Campagne de communication TVA

**05.01.03 - Budget pour élaboration d'un plan marketing
touristique**

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

06.02 - Intervention des membres des comités

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

**07.01 - Fonds de développement des territoires - Rapport
d'activités 2019-2020**

- 07.02** - Fonds de développement des territoires - Reddition de comptes 2019-2020
- 08** - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION
 - 08.01** - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Approbation reddition de comptes 2019-2020 et amendement à la reddition 2018-2019
 - 08.02** - PADF 2020-2021 - Choix des municipalités bénéficiaires
 - 08.03** - Municipalité de Saint-Prosper: Demande d'exclusion de la zone agricole pour développement résidentiel
- 09** - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT
 - 09.01** - Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) - Rapport annuel 2019
 - 09.02** - Comité du bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC) - Plan concerté d'évaluation des rôles des milieux humides et riverains pour la réduction des risques d'inondation en contexte de changements climatiques et proposition de stratégies d'adaptation pour la collectivité
 - 09.03** - Demande de Sani Etchemin Inc. d'apporter des boues de l'extérieur de la MRC
- 10** - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)
 - 10.01** - RCCI - Nomination Pierre Morneau en remplacement de Jimmy Tanguay
- 11** - DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 11.01** - Passion FM - Dossier relocalisation
 - 11.02** - PLAN DE RELANCE PHASE 3: modifications au Cadre de gestion, au Protocole d'entente et au Formulaire de demande
 - 11.02.01** - PLAN DE RELANCE PHASE 3: modalités de mise en oeuvre de la Phase 3
- 12** - AFFAIRES NOUVELLES
- 13** - DEMANDE DON / COMMANDITE
- 14** - DEMANDE D'APPUI
 - 14.01** - Accélération du déploiement de l'Internet haute vitesse
 - 14.02** - Desjardins: Du coeur à l'achat
- 15** - CORRESPONDANCE
 - 15.01** - Ministère des Transports - Rails et accessoires
 - 15.02** - UPA - Travailleurs étrangers temporaires
 - 15.03** - Nomination maire suppléant - Saint-Louis
 - 15.04** - Prolongation délai d'utilisation des aides financières dans le cadre de la légalisation du cannabis
 - 15.05** - Lettre Steven Blaney - 3e lien Québec-Lévis
 - 15.06** - Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 15.07** - Lettres Steven Blaney - Internet large bande
 - 15.08** - Fonds régions et ruralité - Volet 3 - Projets "Signature innovation"
 - 15.09** - Ministère des Transports - Présentation des travaux 2020-2022
- 16** - DIVERS
 - 16.01** - Modification au montant accordé en vertu Plan de relance : Ferme Jean-Noël Morin
- 17** - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-06-03

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 MAI 2020**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /
LÉGISLATION**

04.01 - Administration

2020-06-04

04.01.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant sept cent vingt mille huit cent trois dollars et trois cents (720 803.03 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

04.01.03 - Contrat téléphonie hébergée Sogetel

2020-06-05

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service pour la téléphonie IP et Internet de la compagnie Sogetel est échu;

CONSIDÉRANT QUE Sogetel a déposé une nouvelle offre pour les cinq prochaines années et que cette offre comporte une économie mensuelle d'environ 81\$;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte le contrat proposé et son annexe. Que la directrice générale, Madame Dominique Vien, soit

et est autorisée à signer le contrat proposé par Sogetel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.02 - Ressources humaines

2020-06-06

04.02.01 - Nommer membres du Comité équité salariale

ATTENDU QU'une démarche d'équité salariale doit être effectuée en 2020 pour respecter la lettre numéro 5 de la convention collective en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Etchemins désire déléguer des élus pour les représenter sur le *Comité équité salariale*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes forment le *Comité équité salariale*: Martine Boulet, Lucie Gagnon et Dominique Vien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-06-07

04.02.02 - Nommer membres Comité déménagement

ATTENDU QUE plusieurs actions devront être entreprises afin de coordonner l'aménagement du nouveau siège social de la MRC;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC désire mandater trois élus pour former un comité de suivi des démarches d'aménagement de son siège social;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes forment le *Comité déménagement* : Richard Couët, Lucie Gagnon et Camil Turmel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.03 - Législation

04.03.01 - AVIS DE MOTION - Règlement régional numéro 134-20 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je Camil Turmel maire de Lac-Etchemin, donne AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente du Conseil de la MRC des Etchemins, le règlement régional numéro 134-20 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées visant à abroger et remplacer le règlement régional 115-13.

Camil Turmel, maire de Lac-Etchemin

05 - DIRECTION GÉNÉRALE

05.01 - Informations de la directrice générale

2020-06-08

05.01.01 - Campagne de communication OUTFRONT

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles créées par la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs secteurs d'activité économique ont été, sont et seront durement touchés dont le tourisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins n'est pas épargnée;

CONSIDÉRANT la décision du Conseil de la MRC d'investir par la résolution 2019-03-15 dans une campagne publicitaire sur les autoroutes et que cette dernière a débuté en septembre 2019;

CONSIDÉRANT le contrat signé avec OUTFRONT le 1er avril 2019 au coût de 23 500 \$ avant taxes pour ladite campagne;

CONSIDÉRANT les nombreuses discussions avec monsieur Philippe-A. Jean d'OUTFRONT, et son acceptation dans un courriel daté du 10 juin 2020, de reporter le solde de notre campagne au printemps 2021, c'est-à-dire de reporter aux mêmes conditions, les impressions dont la MRC n'aura pas bénéficié au printemps 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce solde équivaut à 5 149 740 impressions ajoutées aux gratuités offertes par Outfront de 4 278 797 impressions pour un total de 9 428 537 impressions;

CONSIDÉRANT QUE les démarches de report de campagne ont été soumises aux élus en Comité de travail le 3 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

D'informer OUTFRONT du choix de la MRC de reporter le solde d'impressions de la campagne publicitaire d'OUTFRONT au printemps 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-06-09

05.01.02 - Campagne de communication TVA

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles créées par la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs secteurs d'activité économique ont été, sont et seront durement touchés dont le tourisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins n'est pas épargnée;

CONSIDÉRANT la décision du Conseil de la MRC d'investir par la résolution 2019-11-18 dans une campagne publicitaire télévisuelle en mai 2020;

CONSIDÉRANT le contrat signé avec TVA le 14 novembre 2019 au coût de 19 593,75 \$ avant taxes pour ladite campagne;

CONSIDÉRANT l'offre de TVA de permettre à la MRC des Etchemins de reporter la campagne aux mêmes conditions au printemps 2021;

CONSIDÉRANT la confirmation de TVA de reporter la campagne et d'annuler le contrat prévu dans un courriel daté du 15 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE les démarches de report de campagne ont été soumises aux élus en Comité de travail le 3 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,
ET RÉSOLU

DE reporter la campagne avec TVA au printemps 2021 minimalement aux mêmes conditions que ce qui était prévu et d'ainsi entériner la décision à cet effet de la directrice générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-06-10

05.01.03 - Budget pour élaboration d'un plan marketing touristique

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan marketing en lien avec le positionnement touristique des Etchemins date de 2006;

CONSIDÉRANT QUE le comité touristique recommande depuis quelques années de procéder à l'élaboration d'un plan de développement marketing pour le secteur touristique des Etchemins afin de mieux diriger ses actions;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la COVID-19 le comité promotion touristique recommande de reporter plusieurs actions prévues au budget de promotion touristique 2020;

CONSIDÉRANT QU'un montant variant entre 20 000 \$ et 24 000 \$ devrait être rendu disponible en raison de ces reports;

CONSIDÉRANT QUE le comité promotion touristique des Etchemins recommande au conseil de la MRC des Etchemins d'utiliser le montant qui sera rendu disponible pour faire un nouveau plan de développement marketing pour le secteur touristique des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour faire un plan de développement marketing peut varier entre 20 000 \$ et 35 000 \$ et que différentes possibilités financières sont offertes cette année pour réaliser un tel plan, dont des sommes disponibles au Plan de communication;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE
LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE la direction générale de la MRC des Etchemins soit autorisée à faire les démarches nécessaires pour évaluer de façon plus précise les budgets disponibles, à consulter le comité de promotion touristique sur la nature du plan marketing à élaborer et à faire une proposition au conseil des maires au moment opportun.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

Monsieur Richard Couët a participé à différentes rencontres par le biais de visioconférences:

- Desjardins pour la campagne "Du coeur à l'achat";
- Deux rencontres avec la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud dont l'assemblée générale annuelle;
- Trois rencontres pour le plan de relance;
- Comité d'aménagement;

- Comité Versant sud du Massif du Sud;
- Deux rencontres avec la TREMCA;
- COBARIC.

06.02 - Intervention des membres des comités

- Monsieur René Allen a participé à différents comités: Cobaric et la SADC;
- Monsieur Hector Provençal a assisté à l'assemblée générale annuelle de l'Essentiel des Etchemins;
- Monsieur Camil Turmel a participé une rencontre du Centre Universitaire des Appalaches;
- Madame Lucie Gagnon a participé à une rencontre du Comité de développement stratégique des Etchemins de même qu'à une rencontre du Comité en lien avec la légalisation du cannabis;
- Madame Marielle Lemieux a participé à une rencontre du Comité du Fonds culturel.

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

2020-06-11

07.01 - Fonds de développement des territoires - Rapport d'activités 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE comme spécifié dans l'entente du Fonds de développement des territoires (FDT), la MRC doit fournir un rapport annuel d'activités au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport d'activités pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 a été déposé tel que requis à l'Entente;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte le rapport d'activités 2019-2020. Que le rapport soit publié sur le site Internet de la MRC des Etchemins et qu'une copie soit acheminée au bureau régional du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-06-12

07.02 - Fonds de développement des territoires - Reddition de comptes 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a déposé son rapport d'activités du Fonds de développement des territoires pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QU'une reddition de comptes doit être produite sur le portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales (PGAMR);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE ladite reddition de comptes du Fonds de développement des territoires pour l'année 2019-2020 soit et est adoptée et sera déposée sur le portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE /
URBANISME / ÉVALUATION**

2020-06-13

**08.01 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) -
Approbation reddition de comptes 2019-2020 et
amendement à la reddition 2018-2019**

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

ATTENDU QU'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme, et que cette entente mandatait la MRC de Montmagny comme MRC délégataire désignée pour la coordination du programme dans la région ;

ATTENDU QUE la *Planification annuelle 2019-2020* a été élaborée par la MRC de Montmagny, avec la participation de l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme, puis déposée au MFFP par la MRC de Montmagny afin d'obtenir un premier versement annuel dans le cadre du PADF;

ATTENDU QUE le dernier versement annuel du MFFP dans le cadre du PADF est conditionnel à la préparation d'un *Registre annuel de projets* ainsi que d'un *Bilan de la planification annuelle* par la MRC de Montmagny, par l'approbation de ce registre et de ce bilan par l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme et par le dépôt de ces documents au MFFP;

ATTENDU QU'il a été nécessaire d'apporter des modifications au *Registre annuel de projets 2018-2019* et au *Bilan de la planification annuelle 2018-2019* pour assurer la cohérence de la reddition de comptes 2019-2020 avec celle de 2018-2019;

ATTENDU QUE le *Registre annuel de projets 2019-2020*, le *Bilan de la planification annuelle 2019-2020*, le *Registre annuel de projets 2018-2019 amendé* et le *Bilan de la planification annuelle 2018-2019 amendé* ont été déposés au conseil des maires de la MRC des Etchemins le 10 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

- QUE la MRC des Etchemins approuve le contenu du *Registre annuel de projets 2019-2020*, du *Bilan de la planification annuelle 2019-2020*, du *Registre annuel de projets 2018-2019 amendé* et du *Bilan de la planification annuelle 2018-2019 amendé* préparés dans le cadre de la deuxième année du PADF 2018-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-14

08.02 - PADF 2020-2021 - Choix des municipalités bénéficiaires

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) au montant de 17 500 \$ pour la réfection de voirie forestière en terres publiques devra être dépensée entre août et octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Magloire et Saint-Zacharie n'ont pas bénéficié de ce programme au cours des dernières années et qu'elles ont confirmé leur intérêt à procéder à des travaux admissibles sur les terres publiques de leur territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le montant de 17 500 \$ pour l'année 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts soit mis à la disposition des municipalités de Saint-Magloire et Saint-Zacharie en priorité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-06-15

08.03 - Municipalité de Saint-Prosper: Demande d'exclusion de la zone agricole pour développement résidentiel

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper souhaite l'exclusion de la zone agricole d'une partie de son territoire et dépose une demande à cet effet à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE la demande préparée par le service de l'aménagement de la MRC des Etchemins vise l'exclusion d'une superficie d'environ 3,14 hectares incluant une partie des lots 3 948 126 et 3 948 380 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion recherchée a pour objectif de combler des besoins en espaces résidentiels pour les dix à quinze prochaines années tout en permettant le maintien du développement d'un secteur résidentiel en forte demande;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit fournir un avis motivé en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ainsi qu'un avis relatif à la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la demande d'exclusion d'une superficie d'environ 3,14 hectares sur une partie des lots 3 948 126 et 3 948 380 du cadastre du Québec que s'apprête à déposer la municipalité de Saint-Prosper auprès de la CPTAQ, le tout en tenant compte de l'analyse des critères de l'article 62 de la Loi et déposée en annexe à la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins considère que la susdite demande d'exclusion est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

2020-06-16

09.01 - Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) - Rapport annuel 2019

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la MRC, en vertu des dispositions du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour*

l'élimination des matières résiduelles, doit produire annuellement un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être transmis au *Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques*, et ce au plus tard le 30 juin de chaque année ;

CONSIDÉRANT QU'un rapport préparé par l'agente de mise en œuvre du PGMR a été transmis à chacun des maires et que ces derniers considèrent ce rapport conforme aux activités réalisées en 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2019 ainsi que l'ANNEXE 1.

QUE ce rapport soit transmis au *Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques* tel que déposé.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-06-17

09.02 - Comité du bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC) - Plan concerté d'évaluation des rôles des milieux humides et riverains pour la réduction des risques d'inondation en contexte de changements climatiques et proposition de stratégies d'adaptation pour la collectivité

ATTENDU QUE le COBARIC a déposé, en novembre 2018, une demande d'appui aux MRC couvrant son territoire pour la réalisation d'un "Plan concerté d'évaluation des rôles des milieux humides et riverains pour la réduction des risques d'inondation en contexte de changements climatiques et proposition de stratégies d'adaptation pour la collectivité";

ATTENDU QUE le COBARIC souhaitait une contribution financière de 2 500 \$ par MRC et une contribution en nature de 3 000 \$ par MRC;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Etchemins avait acquiescé à la demande de contribution en nature de 3 000 \$ à la séance du mois de novembre 2018 (résolution 2018-11-18) mais avait décliné la demande de contribution monétaire;

ATTENDU QUE suite aux événements climatiques de l'année 2019 ainsi qu'aux changements de position sur ce dossier par quelques MRC, le conseil désire revoir sa décision et accepte de participer au projet présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC des Etchemins révise sa décision du mois de novembre 2018 et accepte d'octroyer deux mille cinq cents dollars (2 500,00 \$), et de participer à une contribution en nature de trois mille dollars (3 000,00 \$) sur les deux ans prévus au projet "Plan concerté d'évaluation des rôles des milieux humides et riverains pour la réduction des risques d'inondation en contexte de changements climatiques et proposition de stratégies d'adaptation pour la collectivité" du Comité de bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC).

QUE la directrice générale, Madame Dominique Vien, soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-06-18

09.03 - Demande de Sani Etchemin Inc. d'apporter des boues de l'extérieur de la MRC

ATTENDU QU'en séance du Conseil le 11 septembre 2019, les élus se sont engagés à respecter les consignes environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques reliées au Centre de traitement des boues de fosses septiques transmises en date du 12 septembre 2018;

ATTENDU QUE la MRC avait à ce moment avisé monsieur Richard Morissette de l'entreprise Sani Etchemin Inc. qu'elle n'accepterait plus de boues provenant de l'extérieur du territoire de la MRC des Etchemins;

ATTENDU QUE depuis septembre 2019 la MRC a mis en place des actions, dont le détournement de 2 750 mètres cubes vers une autre installation, qui devraient permettre d'améliorer grandement la qualité des eaux des étangs;

ATTENDU QUE monsieur Morissette a transmis une lettre à la MRC le 22 mai 2020 dans laquelle il demande de disposer à nouveau des boues de fosses septiques provenant de l'extérieur du territoire;

ATTENDU QUE la Covid-19 fragilise des entreprises du territoire de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC des Etchemins révise sa décision du mois de septembre 2019 et autorise Sani Etchemin Inc. à déverser des boues de fosses septiques provenant de l'extérieur au Centre de traitement jusqu'au 1^{er} novembre 2020.

QUE cette décision ne se renouvelle pas automatiquement.

QU'une nouvelle demande pour l'année suivante le cas échéant devra être faite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

2020-06-19

10.01 - RCCI - Nomination Pierre Morneau en remplacement de Jimmy Tanguay

ATTENDU QUE monsieur Jimmy Tanguay a donné sa démission de l'équipe RCCI (Recherche des causes et circonstances d'un incendie);

ATTENDU QUE le Comité de sécurité incendie a recommandé le 26 mai 2020 de nommer monsieur Pierre Morneau en remplacement de monsieur Tanguay;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC des Etchemins confirme la nomination de monsieur Pierre Morneau pour compléter l'équipe de Recherche des causes et circonstances d'un incendie de la MRC des Etchemins. Les

autres membres étant Paul Baillargeon, Clément Loignon, Sylvain Poulin et Stéphane Royer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

2020-06-20

11.01 - Passion FM - Dossier relocalisation

CONSIDÉRANT QUE Passion FM est obligé de déménager et que le Conseil d'administration désire construire un siège social estimé à 811 750 \$ (bâtiment et équipements) ;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel édifice est admissible à une subvention de l'ordre de 518 000 \$ du Ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des équipements de radiodiffusion est estimée à environ 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la volonté des maires d'offrir un montant de 75 000 \$ à Passion FM pour couvrir une partie des frais d'acquisition des équipements;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est conditionnelle à ce que la MRC de Bellechasse apporte également une contribution financière;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT, ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins confirme qu'elle va accorder une somme de 75 000 \$ pour l'acquisition des équipements nécessaires au bon fonctionnement de la radio à la condition que la MRC de Bellechasse contribue également financièrement à la relocalisation de Passion FM.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-06-21

11.02 - PLAN DE RELANCE PHASE 3:modifications au Cadre de gestion, au Protocole d'entente et au Formulaire de demande

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance des Etchemins se sont réunis le 26 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, des modifications ont été proposées au Cadre de gestion, au Protocole d'entente et au Formulaire de demande d'aide financière du Plan de relance;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications visent à préciser certains éléments et à simplifier les documents du Plan de relance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont analysé lesdits documents modifiés lors du Comité de travail du 3 juin dernier;

CONSIDÉRANT le lancement prochain des appels de projets de la Phase 3 du Plan de relance;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET, ET RÉSOLU

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 2018-09-15 adoptée par le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins lors de la séance régulière du 12 septembre 2018;

QUE les documents " Formulaire de demande d'aide financière " et " Protocole d'entente " ci-joints soient et sont adoptés tels que déposés;

QUE le document "Cadre de gestion de l'entente sectorielle de développement pour la relance économique sur le territoire de la municipalité régionale de comté des Etchemins", soit adopté avec l'ajout d'un point 5.2.6 *Soutenir le développement et le maintien de services de proximité* et le point 5.4, dernier alinéa est modifié comme suit : Frais de consultants et/ou de chargés de projets permettant la réalisation d'études de marché ou d'études d'opportunité visant le maintien ou la création *ou encore l'accompagnement* d'une entreprise ayant un potentiel de viabilité.

QUE les documents "Cadre de gestion de l'entente sectorielle de développement pour la relance économique sur le territoire de la municipalité régionale de comté des Etchemins" et " Formulaire de demande d'aide financière " soient publiés sur le site web de la MRC des Etchemins et expédiés à toutes les municipalités du territoire pour qu'elles puissent diffuser les documents sur leur site web respectif.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-06-22

11.02.01 - PLAN DE RELANCE PHASE 3: modalités de mise en œuvre de la Phase 3

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance des Etchemins se sont réunis le 26 mai 2020 afin de discuter de la mise en œuvre de la Phase 3;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion recommandent la mi-juin pour lancer le troisième appel de projets;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion recommandent la tenue d'un appel de projets ouvert;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion recommandent dans un premier temps l'ouverture de l'appel de projets réguliers et d'envergure en acériculture, en foresterie et en récréotourisme ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion recommandent dans un deuxième temps l'ouverture de l'appel de projets des services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE l'étude des projets déposés dans le cadre de la troisième phase sera réalisée en continu par le Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des projets retenus se fera en continu par le Conseil de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins sont en accord avec les recommandations du Comité de gestion de la MRC des Etchemins;

QUE les étapes énoncées soient retenues comme échéancier de mise en œuvre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12 - AFFAIRES NOUVELLES

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

Aucune demande.

14 - DEMANDE D'APPUI

14.01 - Accélération du déploiement de l'Internet haute vitesse

Dépôt de document.

2020-06-23

14.02 - Desjardins: Du coeur à l'achat

CONSIDÉRANT QUE les commerces locaux et les organismes de première ligne de la MRC ont été fortement affectés par la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins souhaite susciter un élan de solidarité en vue de soutenir l'économie locale et la communauté particulièrement les gens les plus fragilisés par la situation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire exprimer son soutien envers nos commerces locaux et les aider dans leur relance économique;

CONSIDÉRANT QUE par cette campagne de financement participatif, le public est invité à manifester sa fidélité envers les commerces participants par l'achat d'une carte-cadeau;

CONSIDÉRANT QUE cette source de revenus essentielle pour les commerces qui ont peine à couvrir leurs frais pendant la crise;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins soit l'organisme porteur du projet de financement participatif soutenu par le programme Du cœur à l'achat, encouragé par Desjardins;

QUE la campagne de financement participatif « **Soyons malins, achetons Etchemins** » aura lieu du 15 juin au 15 juillet 2020;

QUE l'objectif de cette campagne de financement est de **25 000 \$**, somme que Desjardins doublera. Ladite somme sera partagée en totalité entre les organismes communautaires associés à la campagne;

QUE le répondant responsable pour la MRC des Etchemins sera le directeur général adjoint, monsieur Martin Roy.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15 - CORRESPONDANCE

2020-06-24

15.01 - Ministère des Transports - Rails et accessoires

ATTENDU QUE lors de la séance du 11 mars 2020, le Conseil avait accepté, sous certaines conditions, la demande du ministère des Transports qui désirait récupérer des rails, éclisses et semelles sur le réseau ferroviaire pour lequel la MRC détient un bail;

ATTENDU QUE le Ministère a soumis des arguments concernant les conditions demandées et que les maires désirent prendre en considération ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte que le Service ferroviaire du ministère des Transports récupère le matériel décrit dans la demande de mars 2020 à savoir; environ 200 rails, 200 paires d'éclisses et 300 semelles de rail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15.02 - UPA - Travailleurs étrangers temporaires

Dépôt de document.

15.03 - Nomination maire suppléant - Saint-Louis

Dépôt résolution numéro 2020-03-42.

15.04 - Prolongation délai d'utilisation des aides financières dans le cadre de la légalisation du cannabis

Dépôt de document.

15.05 - Lettre Steven Blaney - 3e lien Québec-Lévis

Dépôt de document.

15.06 - Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

Dépôt de document.

15.07 - Lettres Steven Blaney - Internet large bande

- Lettre d'appui pour l'obtention d'une subvention pour le projet de Sogetel;

- Lettre concernant les retards dans les programmes pour les projets de large bande et ses effets néfastes.

15.08 - Fonds régions et ruralité - Volet 3 - Projets "Signature innovation"

Dépôt de document.

15.09 - Ministère des Transports - Présentation des travaux 2020-2022

Dépôt de document.

16 - DIVERS

2020-06-25

16.01 - Modification au montant accordé en vertu Plan de relance : Ferme Jean-Noël Morin

ATTENDU QUE monsieur Jean-Noël Morin a déposé son formulaire de demande le 25 mars 2019 lors du deuxième appel de projets de l'entente sectorielle de développement pour la relance économique de la MRC des Etchemins ;

ATTENDU QUE le coût du projet présenté était de 110 872,83 \$ et consistait à la construction d'un entrepôt et l'acquisition d'équipements;

ATTENDU QUE le montage financier comprenait une demande de 31 080 \$ à la MRC;

ATTENDU QUE le projet a été accepté pour un montant de 31 080 \$, soit 28% du coût du projet alors que le maximum pour l'entreprise privée est de 20%. Le montant d'aide qui aurait dû être accordé est de 22 174 \$;

ATTENDU QUE la lettre d'acceptation a été datée du 9 mai 2019, mais ne comprend aucun montant;

ATTENDU QUE M. Morin a complété son projet tout en diminuant le coût, car il a constaté que certains équipements n'étaient pas nécessaires pour l'instant;

ATTENDU QUE les objectifs premiers du projet ont été respectés;

ATTENDU QUE le montant total des factures présentées est de 94 401,80 \$, mais que nous ne pouvons considérer qu'un montant de 85 964,91 \$, qui est le total des factures datées après le 9 mai 2019;

ATTENDU QUE si on s'en tient aux factures admissibles présentées, le montant que le promoteur a droit serait de 17 192,98 \$ (85 964,91 \$ X 20%);

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion ne veulent pas pénaliser le demandeur et considèrent que le montant accordé au départ était de 31 080 \$;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion du plan de relance ont recommandé le versement d'un montant de 22 174 \$ à M. Morin;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,
ET RÉSOLU

D'accepter la recommandation du comité de gestion du plan de relance qui est de verser à M. Morin un montant de 22 174 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-06-26

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE
LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 18 h 24.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RICHARD COUËT
PRÉFET

DOMINIQUE VIEN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE